CONSIDÉRATIONS

N° 191.

GÉNÉRALES

SUR LES PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES

APPLICABLES AUX FEMMES ENCEINTES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 22 juillet 1833, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR ADOLPHE-LOUIS AVIZARD, de Paris;

Chirurgien militaire.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1833.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	BÉRARD.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN, Suppleant.
Histoire naturelle médicale	RICHARD.
Pharmacie	DEYEUX.
Hygiène	DES GENETTES, Examinateur.
Pathologie chirugicale	MARJOLIN.
	.....
Patholohie médicale	DUMÉRIL.
	ANDRAL.
Pathologie et thérapeutique générales	BROUSSAIS.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT, Président.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU.
Cliniqne médicale	FOUQUIER.
	BOUILLAUD, Examinateur.
	CHOMEL, Examinateur.
Clinique chirurgicale	BOYER.
	JULES CLOQUET.
	DUPUYTREN.
	ROUX.
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT, DUBOIS.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Bayle, Suppléant.	Hatin.
Bérard (Auguste).	Hourmann.
Blandin.	Jobert.
Boyer (Philippe), Examinateur.	Laugier.
Briquet.	Lesueur.
Brongniart.	Martin Solon.
Broussais (Casimir).	Piorry.
Cottereau.	Requin.
Dalmas.	Sanson (aîné).
Dubled.	Sanson (Alphonse).
Guérard, Examinateur.	Royer-Collard.
	Trousseau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A MON PÈRE

ET

A MA BONNE MÈRE.

Amour et reconnaissance.

A MONSIEUR LE BARON **ALIBERT**,

Officier de la Légion-d'Honneur; Chevalier des ordres de Saint-Michel et de Saint-Wladimir; Professeur à la Faculté de médecine de Paris; Médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis; Membre de l'Académie royale de médecine, etc., etc.

A.-L. AVIZARD

A MON PÈRE

et

A MA BONNE MÈRE.

CONSIDÉRATIONS

GÉNÉRALES

SUR LES PRÉCEPTES HYGIÉNIQUES

APPLICABLES AUX FEMMES ENCEINTES.

La grossesse étant une fonction naturelle, paraîtrait, par cela même, hors du domaine de la médecine; mais la différence bien tranchée qu'elle offre suivant qu'on la considère chez la femme de la campagne ou celle de la ville, les accidens nombreux, et les maladies qui l'entravent très-souvent, font sentir l'utilité qu'on peut retirer d'une sage application des règles de l'hygiène, dont le but n'est pas de guérir, mais bien de prévenir ces maladies. Chez les femmes de la campagne, la gestation parcourt presque toujours ses périodes avec régularité; le terme de la grossesse arrive le plus ordinairement sans avoir été troublé par aucun accident, et l'enfant, en naissant, apporte tous les signes d'une constitution robuste.

Chez les femmes de la ville, la vie sédentaire, l'oisiveté, les excès, leur occasionent beaucoup de fatigues et d'angoisses, et bien souvent le fruit, résultat des soins de la mère, n'offre que l'image de souffrances et de difformités.

DE L'HYGIÈNE.

On peut définir l'hygiène *la connaissance des choses utiles et nuisibles à l'homme;* son but est la conservation de la santé, son influence beaucoup plus forte sur les personnes dont la constitution est délicate que sur celles d'un tempérament fort et robuste : c'est pourquoi l'hygiène offre des variétés relatives à l'organisation et à la prédisposition plus ou moins prononcée de la femme pour certaines maladies.

On s'accorde à considérer la grossesse comme un état intermédiaire à la santé et à la maladie; mais elle apporte tant de changemens dans les habitudes de la femme, qu'elle doit être plutôt prise sous l'aspect maladif que sous celui de la santé.

Pour procéder avec ordre à l'exposition des moyens hygiéniques nécessaires à la femme enceinte, je les diviserai en six classes, d'après la méthode adoptée par M. le professeur *Hallé :*

1°. *Circumfusa* (choses environnantes): l'air, ses qualités, ses influences ;

2°. *Applicata* (tout ce qui est appliqué à la surface du corps) : les vêtemens, le lit, les bains, les lotions;

3°. *Ingesta* (ce qui est destiné à être introduit dans l'intérieur) : alimens, boissons, assaisonnemens ;

4°. *Excreta* (tout ce qui doit être rejeté au dehors) : évacuations naturelles ou artificielles ;

5°. *Gesta* (le sommeil, la veille, le repos, le mouvement);

6°. *Percepta* (les sensations, les affections de l'âme, leurs influences sur le physique).

§ I^er^.

Circumfusa.

L'air, étant absolument indispensable à l'entretien de la vie, doit être, comme le dit *Hippocrate*, la cause principale de la santé, des maladies, de leur guérison.

Pris sous le point de vue physique, l'air ne devient funeste qu'autant qu'il passe brusquement d'une chaleur extrême à un froid violent, de la sécheresse à l'humidité la plus pénétrante. Dans ces changemens de température, il est assez facile de se rendre raison de l'impression qu'il doit produire, ayant surtout présente à l'imagination la prédisposition actuelle de la femme.

L'air, par la propriété dissolvante dont il jouit, devient souvent la cause de certaines épidémies que l'on voit se déclarer subitement, et continuer leurs ravages tant que l'atmosphère ne change pas de principes dans sa composition.

La grossesse, selon l'observation, semblerait exempter les femmes des maladies contagieuses; cependant comment peut-on supposer que les femmes, qui, durant le temps de leur gestation, sont aptes à contracter toute espèce de maladies, aient assez de force pour résister à l'action des miasmes contagieux, puisque l'air impur, celui des hôpitaux, les émanations qui s'échappent des matières animales en putréfaction, les odeurs très-pénétrantes, suffisent pour produire des syncopes, même l'avortement ?

On devra donc choisir pour la femme enceinte un logement éloigné des endroits qui peuvent vicier l'air, tels que le voisinage des mégisseries, tanneries, etc. etc. L'exposition au nord est en général la plus contraire de toutes aux personnes délicates; le levant est plus avantageux que le couchant. On peut recommander le nord en été, le midi en hiver, et l'est et l'ouest au printemps et en automne. On évitera autant que possible l'humidité, les rues basses et étroites, près des endroits marécageux, et surtout les habitations nouvellement construites ou recrépies à l'intérieur.

La femme évitera de sortir par un temps trop chaud ou trop humide, l'un et l'autre prédisposant aux affections catarrhales.

§ II.

Applicata.

Les vêtemens, si utilement employés, par la manière dont ils garantissent des influences atmosphériques, ne sont pas moins intéressans par leur forme et leur mode d'application. Mais combien de femmes, préférant satisfaire une vaine coquetterie, s'exposent, par une mise inconsidérée, à tous les accidens que peut déterminer l'usage des vêtemens peu conformes à leur situation! L'usage des corsets, trop généralement adopté, loin de maintenir et de conserver la taille, comme se le proposent la majeure partie des femmes, ne peut que nuire au développement des formes. Il en est de même de la pression qu'exercent les baleines et autres corps semblables, qui entrent dans la composition de leurs ajustemens; car cette pression, gênant la dilatation du thorax, s'oppose à son agrandissement, lui donne un aspect rétréci, en le forçant de se déjeter un peu en avant et en haut, conformation tout à fait vicieuse et différente de celle que prescrit la nature. Les vêtemens les plus convenables sont ceux qui, en général, réunissant la légèreté à la souplesse, ne s'opposent en rien à l'entier accroissement du corps.

Aucun soin de propreté ne doit être négligé; cependant les ablutions paraissent de beaucoup préférables, en général, à l'emploi des bains, qui ne peuvent qu'être nuisibles aux personnes d'un tempérament lymphatique. On n'en tire guère de grands avantages qu'auprès des femmes délicates et nerveuses, chez lesquelles des spasmes nerveux, dus à l'action sympathique de l'utérus, sont plus efficacement calmés par ce moyen que par les antispasmodiques. Si l'on veut ne point s'écarter des règles de l'observation, il paraît préférable de prescrire l'usage des bains dans le premier et le dernier mois de la grossesse. Dans le premier cas, le bain a pour effet de calmer l'agitation nerveuse qui quelquefois survient à cette époque, tandis que

dans le second il dilate et dispose les parties à donner un libre et facile passage au fœtus.

Le linge dont se couvrira la femme sera bien sec, et souvent renouvelé ; la chaussure devra être aisée ; le lit, destiné au repos, ne devra être ni trop dur ni trop mou : s'il était trop dur, il ne pourrait se mouler aux formes du corps, et gênerait la circulation ; s'il était trop mou, il concentrerait la chaleur, et donnerait lieu à des sueurs plus ou moins abondantes et débilitantes. Les couvertures ne devront être ni trop lourdes ni trop légères ; leurs inconvéniens étant à peu près les mêmes que ceux des lits, la saison, le climat, la constitution et les habitudes les feront modifier selon le besoin.

§ VI.

Ingesta.

La nature et la quantité d'alimens que doit prendre une femme enceinte varient selon l'époque de la grossesse. L'expérience a prouvé que, dans le commencement, une trop grande quantité de nourriture produisait dans cette période des accidens dus à la pléthore. La sobriété est conseillée par la nature, qui prive ordinairement d'appétit les femmes enceintes, en leur inspirant du dégoût pour les alimens succulens, tels que les viandes et autres. Ce n'est que vers le milieu de la gestation, où le besoin de prendre plus de nourriture se faisant sentir, on devra en augmenter graduellement la proportion, ayant soin d'accommoder la quantité aux forces digestives de l'estomac ; car, sans cette précaution, les vertiges, les éblouissemens et les maux de tête arriveraient infailliblement.

D'après ce principe, la femme doit manger peu à la fois et souvent. Les alimens les plus convenables sont ceux qui, sous un petit volume, contiennent beaucoup de matières nutritives et sont de facile digestion. — Toutes les préparations fortement épicées doivent être interdites. Les fruits un peu acides, tels que les cerises, gro-

seilles, qu'un certain préjugé fait en quelque sorte exclure du régime des femmes enceintes, conviennent principalement à celles d'un tempérament bilieux, et qui se plaignent de ressentir de vives chaleurs dans le ventre, avec constipation. A moins que l'usage de ces fruits n'occasione des aigreurs, ils ne doivent pas être défendus. On ne peut, en général, préciser l'espèce d'alimens que doit prendre une femme enceinte ; car le tempérament est quelquefois tellement modifié que les choses qui, hors d'état de grossesse, étaient agréables au goût, deviennent, par l'effet de la réaction de l'utérus sur l'organisation, désagréables, et même quelquefois insupportables. Il n'est pas prudent de forcer les femmes à faire usage des alimens pour lesquels elles auraient une très-forte aversion. Ces alimens, quoique les meilleurs en eux-mêmes, pourraient leur devenir nuisibles. Tel est le conseil donné par *Hippocrate*.

Quoiqu'il soit constant que les effets de l'imagination d'une femme enceinte ne peuvent se transmettre au fœtus, on conçoit cependant qu'une grande agitation, qu'elle soit produite par des envies ou par la vue d'un objet dont elle aurait été épouvantée, peut entraîner des altérations physiques dans la constitution de la mère. N'est-il pas raisonnable de penser que le dérangement physique de la mère peut déterminer des impressions fâcheuses au fœtus, et peut influer sur sa nutrition, sa vie, et peut-être son organisation?

S'il est avantageux pour l'enfant de chercher à tranquilliser les femmes qui sont, pendant leur grossesse, tourmentées d'envies qu'elles ne peuvent satisfaire, ce n'est pas, comme le pense le vulgaire, qu'il existe entre l'imagination de la mère et l'envie dont elle peut être agitée un rapport propre à produire sur le fœtus une empreinte de même forme et de même couleur que l'objet désiré ; car, comme le dit *Buffon*, « que de figures singulières ne verrait-on pas si les vains désirs des femmes étaient écrits sur la peau des enfans ! »

Les boissons chaudes doivent être défendues aux femmes enceintes; elles affaiblissent l'estomac et dérangent les fonctions digestives ; les boissons glacées leur seraient encore plus nuisibles, pouvant déter-

miner des coliques violentes, et même l'avortement. L'habitude qu'ont les femmes de prendre du café ne doit pas être suspendue brusquement : on aura seulement le soin de diminuer d'une manière progressive la proportion du café, de sorte que la masse totale du liquide représente trois parties de lait sur une de café. Les boissons spiritueuses doivent être proscrites; elles causent l'insomnie, une excitation continuelle, des convulsions, des pertes et l'avortement. Les infusions théiformes ne peuvent non plus convenir, car elles débilitent à la longue l'estomac, puis augmentent sa sensibilité en mettant à nu les papilles nerveuses qui sont en nombre infini à sa surface.

§ IV.

Excreta.

Le médecin doit veiller attentivement à ce que les évacuations naturelles ou artificielles suivent une marche régulière, à cause des accidens funestes qui résultent le plus souvent du trouble de ces fonctions.

Parmi les évacuations naturelles sont rangées : la transpiration pulmonaire et cutanée; les excrétions des urines, des matières fécales, des membranes muqueuses. Personne n'ignore les accidens dus à la suppression des transpirations pulmonaire et cutanée. La sympathie qui existe entre la peau et les membranes muqueuses est trop bien démontrée tous les jours par les inflammations que produit le refroidissement. Si la femme enceinte ne veut pas s'exposer à la paralysie, elle doit rendre les urines et les matières fécales aussitôt que le besoin se fait sentir, et non pas le différer. L'étiquette et le vain préjugé qui règnent dans les grands cercles de la société doivent disparaître pour la femme enceinte.

Les évacuations artificielles ou accidentelles comprennent les lavemens, les saignées, les purgatifs. Les lavemens, lorsqu'il n'y a point urgence, ne peuvent être que nuisibles; ce ne serait que dans les cas où il se manifesterait des signes de pléthore, de constipation, que ces

moyens devraient être employés ; ils seraient émolliens ou antispasmodiques, suivant l'indication fournie par l'affection existante. Les médecines ou purgatifs, qu'un préjugé vulgaire semble faire une loi de prescrire, ne devront être ordonnés que dans le cas où les premières voies se trouveraient embarrassées. Le vomitif, que l'on recommande sévèrement de ne pas administrer pendant la grossesse, ne doit pas être exclu si toutefois il existe des indications qui le commandent. Dans cette circonstance, il faudrait en user, mais avec la sagesse et la circonspection requises.

Le tempérament, la constitution, l'âge de la femme, devront également attirer toute l'attention d'un praticien sage sur l'habitude qu'ont certaines personnes de se faire saigner par précaution. Chez une femme d'une forte constitution, éprouvant de l'insomnie, des saignemens de nez, ayant le pouls dur, rebondissant et très-développé, on pourra pratiquer, sans inconvénient, une légère saignée ; mais qu'une autre femme délicate, faible, dont le visage est pâle et décomposé, le pouls faible, vide, vienne vous proposer de lui tirer du sang, ce ne pourrait certainement être qu'au préjudice de l'enfant. Une telle mère aurait plutôt besoin d'une bonne nourriture et de vins stomachiques. Dans le plus grand nombre des cas, la saignée ne peut être nuisible, à quelque époque que ce soit de la grossesse, quand elle est d'ailleurs bien indiquée.

§ V.

Gesta.

Cette classe comprend la direction des mouvemens, du repos, de la veille et du sommeil. Il est bien certain qu'un exercice modéré pendant la durée de la grossesse est le moyen le plus sûr d'éloigner une grande partie des incommodités qui l'accompagnent quelquefois. Le défaut d'exercice, qui est un vice de l'éducation des femmes riches, leur est plus nuisible pendant la gestation que dans tout autre

état de la vie, et les expose à un nombre infini d'infirmités pendant et après la grossesse. Si les indispositions sont plus rares, si l'accouchement est plus heureux, si la saignée est moins fréquemment nécessaire chez la femme de la campagne, la raison doit en être attribuée à un exercice de tous les jours, qui, en affermissant la santé, favorise en même temps le développement de l'enfant. La femme enceinte doit éviter tout travail pénible et tout effort violent; chez la femme de la campagne l'avortement est plus souvent dû à une violence extérieure qu'à l'influence d'une affection morale. Chez la femme des grandes villes, au contraire, la principale cause de l'avortement est la suite la plus ordinaire des passions vives qu'entraînent après elles l'oisiveté et l'opulence.

Ce n'est pas seulement au sein du luxe et de l'oisiveté que les femmes trouvent les maux dont elles sont la plupart du temps affectées au moment de l'accouchement; leur habitation plus ou moins insalubre offre encore de très-graves inconvéniens. Enfermées toute la journée dans un appartement hermétiquement clos, ne jouissant qu'à peine et avec une sorte de crainte de l'inappréciable influence du soleil, elles ne quittent cet endroit, déjà si pernicieux, que pour aller passer aux spectacles, aux bals la majeure partie des nuits, l'esprit tout occupé d'idées plus ou moins fatigantes : ce n'est qu'avec regret qu'elles rentrent chez elles pour trouver un sommeil trop court, impatientes qu'elles sont de recommencer de nouveau leurs excès. La langueur, l'affaissement, la chute des forces viennent bientôt mettre fin à ces désordres, et avertissent, mais trop tard, les femmes des maux qu'elles se sont préparés, et les punissent des écarts qu'elles auraient pu prévenir.

Il est impossible de préciser à chaque femme en particulier le temps qu'elle doit donner au sommeil; mais, ce dont on a été toujours d'accord jusqu'à présent, et surtout pour les femmes enceintes, c'est que la nuit était faite pour dormir.

§ VI.

Percepta.

La femme enceinte, trouvant dans les cinq classes que nous venons de parcourir des préceptes hygiéniques aussi salutaires, quels avantages ne retirera-t-elle point encore en se prémunissant contre les différentes impressions qui peuvent la surprendre! Maîtriser sa sensibilité doit être son premier soin, pour assurer le développement du fruit qui lui est confié. L'expérience nous offre trop d'exemples des funestes effets qu'ont produits des nouvelles plus ou moins pénibles sur l'imagination des femmes enceintes. On voit tous les jours des femmes saisies d'effroi mettre au monde un fœtus avant le terme assigné par la nature.

La vue, l'ouïe, ne méritent pas moins de considérations ; car le voisinage de ces sens et du cerveau pourrait occasioner de grands dangers. La femme qui a conçu devra donc s'éloigner des spectacles tristes, s'interdire la lecture des livres romanesques, la vue des peintures lascives; en un mot évitera tout ce qui pourrait troubler sa tranquillité.

De même que la joie modérée, l'amitié, l'espérance, répandent sur toutes les fonctions une douce agitation qui tend à conserver la femme, de même aussi les affections tristes et violentes, telles que la colère, la tristesse et l'envie, portent le trouble dans ces mêmes fonctions, et hâtent la ruine du fruit de la conception. Les passions sont-elles vives, la circulation s'accélère et peut donner naissance à des affections organiques du cœur, des gros vaisseaux. Les passions sont-elles tristes, elles n'entraînent pas moins de désordres: la langueur, le ralentissement dans la circulation; le fœtus, ne recevant plus la quantité de sang nécessaire à son existence, languit et périt; ou, s'il résiste à ces causes destructives, il apporte, en naissant, l'empreinte d'une existence pénible et douloureuse.

Comme la grossesse augmente la sensibilité de la femme, que celle-ci est dans une sollicitude continuelle, qu'elle s'abandonne facilement aux impressions les plus légères, il faut lui opposer un traitement purement moral, qui n'aura pour tout but que de distraire l'esprit, de l'occuper de pensées agréables, d'éloigner de l'imagination toute idée de danger. C'est donc au sein de l'amitié que la femme devra chercher des consolations et épancher ses soucis.

ACCIDENS DE LA GROSSESSE.

On divise le temps de la gestation en trois périodes, sous le rapport des accidens qui tourmentent la femme pendant sa durée.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Elle est caractérisée chez la femme par les différens phénomènes qui se manifestent à cette époque; il est assez facile, pour un praticien éclairé, de reconnaître la cause qui y donne lieu. Nous avons vu que, dès le moment de la conception, la constitution se trouve tellement changée qu'elle semble être exclusivement sous l'empire de l'utérus. La sensibilité étant augmentée par cet état passager, il paraîtrait raisonnable d'admettre que les phénomènes qui se déclarent au début de la grossesse et jusque vers la deuxième période (quatre mois), sont en partie dus à l'augmentation d'activité du système nerveux ou au trouble survenu dans l'ensemble des voies digestives. D'après cette considération, il sera aisé de reconnaître si la salivation, l'inappétence, le pica, les nausées, le vomissement, la diarrhée, les coliques, les douleurs des mamelles, le crachottement, sont idiopathiques ou symptomatiques; la dépravation du goût, les appétits bizarres devront également fixer l'attention, relativement à la cause qui les produit.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Il n'est pas rare de voir les symptômes de la première se prolonger dans celle-ci ; mais le plus ordinairement ce sont les accidens dépendans du développement et de la prédominance du système artériel qui en forment le caractère. La céphalalgie, les vertiges, les bleuettes, les éblouissemens, les tintemens d'oreilles et la syncope sont les traits distinctifs de cette période. La connaissance du tempérament de la femme éclairera beaucoup la conduite du médecin dans cette circonstance ; cependant il peut se faire encore de grandes méprises, car les symptômes peuvent être la conséquence d'une affection hystérique. La céphalalgie est-elle la suite de la pléthore : des douleurs continuelles et gravatives vers le front et les yeux, de l'assoupissement, de la pesanteur, des saignemens de nez, le mouvement difficile et douloureux des paupières, l'état brillant des yeux, la gêne dans les orbites, la chaleur et la coloration de la peau, la fréquence et la plénitude du pouls, feront sans doute connaître sa nature. Ici, la saignée, le régime végétal, les boissons délayantes, seront avantageusement administrés.

Vers une époque plus avancée de la grossesse, la femme est encore tourmentée par des douleurs de reins, des aines, des cuisses, et par une insomnie plus opiniâtre encore. La compression des dernières paires nerveuses et sacrées par le développement de la matrice rend clairement raison de ces phénomènes. Dans cette circonstance, le médecin ne peut par aucun procédé soulager, encore moins détruire la cause de ces accidens : il ne reste que des consolations à donner à la femme, et on ne peut que l'engager à attendre avec patience le terme de la grossesse, qui met fin à toutes ces incommodités.

TROISIÈME PÉRIODE.

La femme, parvenue vers les derniers mois de la gestation, n'a pas encore ressenti les infirmités les plus graves qui peuvent venir entra-

ver le cours de la grossesse. Un des accidens les plus pénibles est sans contredit la difficulté de la respiration, qui devient plus ou moins gênante, selon que la matrice contient une plus ou moins grande quantité d'eau. La constipation, la diarrhée, l'œdème, les varices, la dysurie et la rétention d'urine, doivent principalement occuper l'esprit du praticien. Cette dernière affection devra être détruite aussitôt son existence, car l'expérience démontre à quelles suites fâcheuses est exposée la femme si on n'y porte promptement remède. Elle peut être due à une affection hystérique ; mais, le plus fréquemment et à cette période surtout de la grossesse, elle reconnaît pour cause la pression exercée par l'accroissement de l'utérus. L'indication curative est facile à saisir : l'introduction d'une sonde surmontant l'obstacle, délivrera la femme d'un accident dont elle eût pu être la victime.

La diarrhée mérite des considérations relativement aux accidens qu'elle peut occasioner. La sensibilité des intestins, sympathiquement augmentée par l'état de grossesse, détermine une fluxion sur les organes et donne lieu à la diarrhée, qui n'est autre chose qu'un catarrhe. Si le flux de ventre est considérable, il peut amener l'avortement : *Mulieri utero gerenti alvus si multùm profluat, abortionis periculum est.* (Aph. 34, sect. 5.) Cet accident est encore plus à craindre si à l'opiniâtreté du dévoiement se joignent des coliques, des épreintes, des ténesmes qui peuvent exciter la contraction des muscles abdominaux et même de l'utérus.

On peut se convaincre, d'après cet aperçu, que les moyens médicaux offrent beaucoup moins d'avantage que les secours de l'hygiène.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Si mulieri purgationes non prodeant, neque horrore, neque febre superveniente, ciborum verò fastidia ei accidant, gravidam esse existimato. *Sect.* 5, *aph.* 61.

II.

Mulieri uterum gerenti vena secta abortionem facit, id que potissimùm si fœtus grandior fuerit. *Ibid., aph.* 31.

III.

Quæcumque utero gerentes febribus detinentur, et vehementer extenuantur, citra manifestam causam, eæ difficulter et cum periculo pariunt, aut abortientes periclitantur. *Ibid., aph.* 55.

IV.

Si mulieri utero gerenti purgationes eant, fœtus ut benè valeat fieri non potest. *Ibid., aph.* 60.